



Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Langue française

Concours d'affiches La langue française en fête 2022

Présentation et règlement

Sommaire

A. Présentation de <i>La langue française en fête</i>	2
B. Le règlement en bref.....	3
C. En résumé : les moments-clés du concours :.....	4
D. Texte complet du règlement du concours.....	6
ANNEXE 1.....	11
ANNEXE 2.....	12

A. Présentation de *La langue française en fête*

1. Qu'est-ce que c'est ?

Une folle semaine pour célébrer le français ! Tous les ans, au printemps, des activités festives se déroulent dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pendant une semaine, ateliers d'écriture, expositions, spectacles, performances... vous font vivre le français dans tous ses états.

2. Édition 2022 : Ville des Mots et thème

À chaque édition de l'événement, une « Ville des Mots » est désignée et un thème est attribué.

- Le thème de cette année 2022 est celui de l'**étonnement**, sous le slogan « **Dis-moi dix mots qui (d)étonnent !** ».

10 mots¹ illustrant cette thématique ont été choisis par les différents partenaires francophones du réseau OPALE : la France, la Belgique, le Québec, la Suisse et l'Organisation internationale de la Francophonie (qui représente 84 États et gouvernements).

Dès le mois de septembre, partez à la découverte de la Ville des mots 2022 et des dix mots (Livret des dix mots « Dis-moi dix mots qui (d)étonnent ! ») sur le site **lalanguefrancaiseenfete.be**

3. Objectifs

- **Objectif global :**

L'événement favorise **la promotion et l'appropriation ludique et/ou créative de la langue française.**

- **Objectifs particuliers :**

Consultez l'**annexe 1** qui détaille tous les objectifs de la campagne « La langue française en fête ».

Attention : Ceci n'est pas la campagne *La Fureur de lire* !

La langue française en fête ne doit pas être confondue avec *La Fureur de lire*. Il ne s'agit pas ici d'une campagne de sensibilisation à la lecture, mais d'une campagne de *promotion de la langue française*. Ne vous trompez donc pas d'objectif.

¹ *Tintamarre* (Québec) - *Divulgâcher* (Québec) - *Décalé* (Fédération Wallonie-Bruxelles) - *Ébaubi* (Fédération Wallonie-Bruxelles) - *Pince-moi* (Suisse) - *Époustouflant* (Suisse) - *Saperlipopette* (France) - *Médusé* (France) - *Kaï* (Tchad) - *Farcier* (Rwanda)

B. Le règlement en bref

1. Qui peut participer au concours ?

Le concours est ouvert aux classes des écoles supérieures d'arts graphiques, des écoles secondaires et de promotion sociale (option graphisme) de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce sont les professeurs des classes participantes qui envoient les intentions de participation et qui remettent les dossiers de candidature (voir point suivant).

2. Comment participer au concours ?

Le concours gratuit requiert une participation en deux temps.

Pour chaque classe qui veut participer au concours, le professeur ou la professeure envoie :

1) L'intention de participation

- par courriel auprès de la Direction de la Langue française : francoise.hekkers@cfwb.be ; cc languefrancaise@cfwb.be ;
- **date limite : 30 septembre.**

2) Le dossier de candidature :

- une sélection de **5 projets max.** par classe participante (ces projets sont soit individuels, soit collectifs),
- au format .pdf et .jpg ;
- par courriel : francoise.hekkers@cfwb.be **et** en copie languefrancaise@cfwb.be ;
- **date limite : lundi 15 novembre 2021 à 12 h.**

3. Quels éléments doivent obligatoirement figurer sur le projet d'affiche ?

L'affiche *doit* comporter les éléments suivants :

- Le logo institutionnel FW-B associé à la mention Culture.be, obligatoirement positionné en haut à gauche ;
- Le logo de l'évènement, la mention typographique de l'évènement ;
- Le slogan ;
- Les dates de l'évènement : du 19 au 27 mars ;
- La mention du site de l'évènement : <http://www.lalanguefrancaiseenfete.be>
- Les logos des partenaires ;

La mise en avant des deux mots belges « ébaubi » et « décalé » est une plus-value.

Les dix mots *peuvent* être intégrés à la composition graphique dans la mesure où la lisibilité n'est pas mise à mal.

Important ! Lisez Les impératifs graphiques détaillés en **annexe 2**.

4. Sélection

Un jury, composé d'agents de la Direction de la Langue française, de graphistes du service Communication de l'Administration générale de la Culture, de représentants de la Ville des Mots 2022 et de membres du réseau « Villes des Mots » se réunira le **lundi 22 novembre 2021** afin de désigner le projet gagnant.

Les résultats du concours seront communiqués le **mercredi 24 novembre 2021**.

Une exposition de l'ensemble des projets reçus sera organisée au siège de l'administration, pendant *La langue française en fête*, si le jury estime les projets reçus de qualité suffisante.

Le jury se réserve le droit d'annuler le concours s'il estime les projets reçus de qualité insuffisante.

5. Prix

Le premier prix est

- une somme de 1.500 € ;
- une large diffusion papier et web ;
- une invitation à une visite d'exposition pour le gagnant ou la gagnante, sa classe, son professeur ou sa professeure.
- Le Jury se réserve la possibilité d'octroyer également des mentions « Coup de cœur » de 500 € et des mentions d'honneur récompensées par un chèque-lire » d'une valeur de 100 €

Deux semaines après l'annonce des résultats, c'est-à-dire pour le **mercredi 8 décembre 2021** au plus tard, le gagnant ou la gagnante ainsi que les éventuels lauréats d'une mention enverront, sous le contrôle de leurs professeurs, les fichiers informatisés prêts à flasher (et les mises aux formats utiles) de l'affiche à francoise.hekkers@cfwb.be et en copie languefrancaise@cfwb.be.

Remise des prix

L'attribution des prix aura lieu pendant la *Foire du Livre 2022*. La date et l'heure seront précisées ultérieurement.

Les participants auront l'occasion d'assister à une masterclass, en lien avec les métiers du livre (sur réservation).

C. En résumé : les moments-clés du concours :

Quand	Quoi	Qui	Pour qui
Jusqu'au 30 septembre 2021	Intention de participation	Professeurs des classes participantes	francoise.hekkers@cfwb.be cc languefrancaise@cfwb.be
Jusqu'au 15 novembre 2021 à 12 h	Envoi des dossiers de candidatures (5 projets max./classe + fiche d'identification)	Professeurs des classes participantes	francoise.hekkers@cfwb.be cc languefrancaise@cfwb.be
24 novembre 2021 au plus tard	Communication des résultats du concours	Direction de la Langue française	- Le-la lauréat-e - Le-la professeur-e

8 décembre 2021 au plus tard	Envoi du fichier informatisé de l'affiche gagnante et des affiches honorées d'une mention	- Le professeur ou la professeure	francoise.hekkers@cfwb.be cc languefrancaise@cfwb.be
Pendant la Foire du Livre 2022 (date et heure à préciser)	Remise des prix (1 ^{er} prix = 1500 €)	- Lauréats et professeurs (1 ^{er} prix et mentions éventuelles)	Grand public
Pendant la Foire du Livre 2022 (date et heure à préciser)	Masterclasse	- Lauréats et professeurs (1 ^{er} prix et mentions éventuelles)	Grand public
Après la remise des prix	Visite d'exposition	- Le lauréat ou la lauréate, - sa classe, - le professeur ou la professeure	francoise.hekkers@cfwb.be cc languefrancaise@cfwb.be
Pendant la semaine de <i>La langue française en fête</i> , au 44, boulevard Léopold II à 1080 Bruxelles	Exposition de l'ensemble des projets participants (sous réserve)	- Tous les participants	Grand public

D. Texte complet du règlement du concours

Ce règlement s'applique au concours d'affiches proposé par la Direction de la Langue française (DLF), dans le cadre l'évènement *La langue française en fête 2022*.

1. Organisateur

Le concours est organisé par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Langue française, dénommé ci-après « l'organisateur ».

Le siège de l'organisateur est situé au 44 boulevard Léopold II à 1080 Bruxelles.

2. Conditions de participation

- Le concours est gratuit.
- Il est ouvert aux classes des écoles supérieures d'arts graphiques, secondaires et de promotion sociale (option graphisme) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, représentées par leurs professeurs.
- **Cinq participations (individuelles ou collectives) par classe** sont autorisées. Elles seront présentées au format A4 et **regroupées dans un même envoi** qui comportera :
 - o les 5 propositions en un seul fichier .pdf **et**
 - o les 5 propositions en 5 fichiers distincts .jpg

à faire parvenir par courriel à la Direction de la Langue française (françoise.hekkers@cfwb.be et languefrancaise@cfwb.be en copie).

- Le fichier .pdf sera nommé de la manière suivante :
CONCOURS_AFFICHES_LFEF_nomdel'ecole_nomduprofesseur.pdf
- Les fichiers .jpg seront nommés de la manière suivante :
CONCOURS_AFFICHES_LFEF_initialesduprofesseur_01.jpg
CONCOURS_AFFICHES_LFEF_initialesduprofesseur_02.jpg
CONCOURS_AFFICHES_LFEF_initialesduprofesseur_03.jpg
CONCOURS_AFFICHES_LFEF_initialesduprofesseur_04.jpg
CONCOURS_AFFICHES_LFEF_initialesduprofesseur_05.jpg

Chaque proposition d'affiche portera un code composé des initiales du professeur et d'un numéro d'attribution, à positionner en haut à droite des pages: ex. ZL01 ; ZL02, ZL03, ZL04, ZL05.

Les coordonnées du professeur et un numéro de GSM figureront dans le courriel d'accompagnement.

Avertissement

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire en cas de doute sur la qualité du participant ou du gagnant.

Les élèves participants acceptent que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de leur identité. Si ces informations apparaissent incohérentes ou fantaisistes, elles ne seront pas prises en compte.

Les informations données par les élèves participants seront strictement confidentielles. Elles ne pourront pas être utilisées dans un autre contexte que ce concours (voir point 5).

3. Déroulement du concours

a) Intention de participation :

Tout d'abord, le professeur ou la professeure des classes participantes communique son intention de participation **jusqu'au 30 septembre 2021** par courriel auprès de francoise.hekkers@cfwb.be et languefrancaise@cfwb.be en copie.

b) Envoi des dossiers de participation :

Le professeur ou la professeure des classes participantes envoie :

- 5 projets max/classe à l'organisateur par voie informatique, numérotés de 1 à 5 ;
- Format .pdf (un seul fichier regroupant les projets) ;
- Date limite : **lundi 15 novembre 2021 à 12 h au plus tard.**

4. Protection de la vie privée/Traitement des données à caractère personnel

Quelles données personnelles sont traitées ?

Pour valider sa participation au concours, chaque professeur communiquera une adresse courriel et un numéro de téléphone.

Seules les coordonnées complètes du/ des lauréat. s (adresse postale, courriel, téléphone, numéro de compte bancaire...) seront demandées après l'annonce des résultats, pour honorer le paiement du prix et mentions, le cas échéant.

Conservation des données à caractère personnel

- C'est la Direction de la Langue française qui conserve toutes les données à caractère personnel collectées dans le cadre de ce concours.
- Les données collectées seront stockées dans un fichier de participants.
- Ces données seront détruites fin décembre 2029.

Utilisation des données à caractères personnel

- Ces données seront utilisées uniquement dans le cadre de l'attribution des prix du concours.
- Elles ne pourront pas être utilisées à des fins promotionnelles, ni être communiquées à des tiers.

Vos droits : accès, rectification, refus...

Chaque participant dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification de ses données. Il a le droit de s'opposer gratuitement au traitement et à la transmission de ces données. À cet effet, le demandeur peut adresser un courrier à la Direction de la Langue française, accompagné d'une photocopie de sa pièce d'identité.

Avertissement

En s'opposant au traitement de ses données, les participants s'opposent également, le cas échéant, à recevoir le lot gagné.

Des questions ?

Contactez le délégué à la protection des données de la FW-B à l'adresse mail suivante : protectiondesdonnees@cfwb.be.

5. Propriété intellectuelle et licence

L'étudiant lauréat ou l'étudiante lauréate ou les étudiants coauteurs donnent en licence à la Communauté française, à titre exclusif, l'ensemble de ses droits patrimoniaux et renonce à exercer ses droits moraux sur l'affiche produite pour une durée d'un an à dater de l'attribution du prix et pour le monde entier.

Cette cession vise toute opération généralement quelconque en lien avec l'évènement *La langue française en fête 2022*.

L'étudiant lauréat ou l'étudiante lauréate autorise en outre la Communauté française à reproduire, modifier et communiquer au public l'affiche dans le cadre de commémorations et/ou anthologies au sens large liées à l'évènement *La langue française en fête*, et ce pour toute la durée du droit d'auteur et pour le monde entier.

La rémunération de cette licence est incluse dans le prix visé au point 8.

6. Sélection

Un jury, composé d'agents de la Direction de la Langue française, du service Communication de l'AG Culture et de représentants de la Ville des Mots 2022 et de membres du réseau « Ville des Mots » se réunira le lundi 22 novembre 2021 afin de désigner l'affiche lauréate, sur base d'une grille d'évaluation (œuvre originale, respect du cahier des charges, lisibilité...).

Les résultats seront communiqués **au plus tard le mercredi 24 novembre 2021**.

Une exposition de l'ensemble des projets reçus sera organisée au siège de l'administration, pendant *La langue française en fête*, si le jury estime les projets reçus de qualité suffisante.

Avertissement

Le jury se réserve le droit d'annuler le concours s'il estime les projets reçus de qualité insuffisante.

La Direction de la Langue française se réserve le droit d'annuler l'exposition d'affiches participantes au Ministère si elle estime les projets reçus de qualité insuffisante.

7. Prix

Outre une large diffusion papier et web, l'élève lauréat-e se verra décerner la somme de 1500 euros. Toute sa classe et son/sa professeur-e seront invités à une visite d'exposition externe au Ministère, dont le programme sera défini par les détachées pédagogique de la Direction de la Langue française.

Dans la quinzaine qui suivra l'annonce du résultat (soit pour **mercredi 8 décembre 2021** au plus tard), le professeur enverra, en accord avec l'élève, le fichier informatisé prêt à flasher (et les mises aux formats utiles) de l'affiche à languefrancaise@cfwb.be.

Le jury se réserve la possibilité d'octroyer des mentions « coup de cœur » (3 max.) d'une valeur de 500 euros.

L'attribution des prix aura lieu dans le cadre de la Foire du Livre 2022, sur le stand de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Date et heure seront précisées ultérieurement.

Avertissement

En aucun cas, ces prix ne pourront être échangés contre d'autres objets, quelle que soit leur valeur. Si le lauréat ne veut ou ne peut prendre possession de son prix, il n'aura droit à aucune compensation.

8. Confirmation de participation et clôture

- Le professeur ou la professeure d'une classe candidate doit obligatoirement annoncer sa participation à l'organisateur avant le **jeudi 30 septembre 2021**.
- Le concours se clôture le **lundi 15 novembre 2021 à 12 h**.

9. Communication des résultats

Les résultats seront communiqués au plus tard le mercredi 24 novembre 2021.

L'enseignant.e sera informé.e par téléphone et courriel dès l'annonce du résultat et communiquera les coordonnées de l'élève à cette occasion.

Avertissement

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de mauvaises transmissions de données personnelles sur le formulaire, menant à une mauvaise adresse postale ou à une adresse courriel inconnue.

10. Contestations

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'organisateur dans un délai de quinze (15) jours après la clôture du concours.

Le règlement ne prévoit aucune correspondance écrite ni téléphonique concernant l'exécution, l'évolution ou le déroulement du concours.

11. Annulation du concours

L'organisateur se réserve le droit d'intervenir à tout moment et de quelque manière que ce soit, s'il l'estime nécessaire, pour assurer le bon déroulement du concours.

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler le concours, sans préavis, en raison de tout évènement indépendant de sa volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Le présent règlement peut être complété sur décision de l'organisateur ; ces changements en feront intégralement partie. Les décisions de l'organisateur sont toujours irrévocables, quelles que soient les circonstances.

12. Acceptation du présent règlement

Du fait de leur participation au concours, les participants s'engagent à se soumettre au présent règlement et aux décisions de l'organisateur.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière sans réserve du présent règlement.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs articles sera définitivement exclu du concours et l'organisateur se réserve le droit de refuser l'attribution du prix sans compensation.

ANNEXE 1

« La langue française en fête » est une campagne annuelle de sensibilisation positive et déculpabilisante de la langue française.

Pendant une semaine, partout en Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique, tous les citoyens sont invités à porter sur le français un regard neuf.

Loin des conseils « dites, ne dites pas... », « La langue française en fête » veut donner au public une autre image de la langue française, une image moins normative et plus positive. Le but est de montrer que le français n'est pas seulement une affaire de participes passés, mais que c'est un outil vivant, créatif, source de plaisir, riche de sa diversité dans l'espace francophone, et capable de s'adapter aux évolutions scientifiques et techniques du monde moderne.

Et ce ne sont pas les grammairiens, mais bien nous, les usagers, qui en sommes les géniaux créateurs. Au gré de nos besoins, c'est nous qui la créons au quotidien pour qu'elle s'adapte à notre monde en constante évolution. En bref, « La langue française en fête » nous rappelle que la langue est faite pour les citoyens et non les citoyens pour la langue.

En pratique, « La langue française en fête » invite le grand public à jouer avec les mots, à « réinventer » sa langue, à exploiter ses ressources expressives sans contraintes ; « La langue française en fête » fait appel à l'imagination de tous pour jouer avec les mots : contrepèteries, homophonies, néologismes, mots-rébus, etc. sont au menu de cette campagne.

ANNEXE 2

Impératifs graphiques

Document distinct.

Plus d'infos : francoise.hekkers@cfwb.be

0476 540 445

Site internet :

<http://www.lalanguefrancaiseenfete.be/>

Facebook :

<https://www.facebook.com/lalanguefrancaiseenfete/>

Instagram :

<https://www.instagram.com/lalanguefrancaiseenfete/>